



## Omission du notaire sur achat en copropriété

Par **Juju78**, le **13/03/2014 à 18:49**

Bonjour,

Nous avons acheté une maison sur 450 m<sup>2</sup> de terrain . Ce terrain à l'origine faisait environ 1270 m<sup>2</sup>. La Propriétaire l'a détaché en 3 : 1 parcelle de 500m<sup>2</sup> , 1 autre de 325 m<sup>2</sup> et la notre. Celle de 500 a été vendu et une maison a été construite. Sauf que le notaire et la Propriétaire ont "omis "de nous préciser que nous avons acheté en copropriété et que le minimum autorisé dans le règlement de copropriété pour détacher une parcelle était de 500m<sup>2</sup> avec 70 % d'accord des copropriétaire pour construire . La propriétaire veut donc nous vendre le terrain restant (puisque'elle ne peut plus rien en faire) mais avant de faire une proposition nous souhaiterions savoir quels sont nos droit par rapport au 50 m<sup>2</sup> manquant, a l'erreur du notaire....et savoir si nous avons droit à une partie du terrain restant

"gratuitement!"[smile4][smile4]

Merci d'avance pour votre conseil.